

International Health Plan. L'essentiel en deux mots.

Avec celui-ci, vous bénéficiez en tout temps et partout dans le monde d'une sécurité maximale. Afin que nous puissions vous venir en aide au mieux, nous vous prions de bien vouloir noter les informations suivantes.

Procédure pour le remboursement des prestations médicales

Etape 1	Remplir le « Formulaire pour le remboursement IHP » et envoyez-le nous avec tous les documents nécessaires (étape 3). Vous trouvez le formulaire à télécharger sous css.ch/ihp . Sur demande, nous pouvons aussi vous envoyer le formulaire par e-mail ou par courrier.
Etape 2	En cas de prestations à la suite d'un accident, remplissez en outre la « Déclaration d'accident » (formulaire sous css.ch/ihp).
Etape 3	<p>Envoyez-nous les formulaires dûment remplis (celui de l'étape 1 et éventuellement celui de l'étape 2) accompagnés des factures originales à l'adresse suivante: CSS, Centre de services, Case postale 2550, 6002 Lucerne</p> <p>IMPORTANT: toutes les factures émises par les fournisseurs de prestations (médecin, hôpital, etc.) doivent répondre aux exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la facture doit être lisible; • la facture doit être rédigée dans une langue nationale ou en anglais; • la facture doit comporter des positions de prestations détaillées. <p>Si vous ne recevez pas automatiquement une facture répondant à ces critères, veuillez en faire la demande auprès du fournisseur de prestations. Pour des raisons de protection des données, il est également important que les factures soient attribuées à la personne concernée. Quand cela n'est pas clair, notez le nom complet et le numéro d'assurance sur les factures.</p> <p>Merci de joindre également les preuves de paiement (extraits de carte de crédit, quittances, etc.). Par mesure de sécurité, faites une copie de tous les documents originaux que vous nous envoyez.</p>

Cas d'urgence

Veillez vous adresser, en cas d'urgence, à la **centrale d'urgence de la CSS**, qui est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Au n° **+41 (0)58 277 77 77***, il est possible de demander de l'aide médicale, financière ou personnelle en cas d'urgences médicales ou d'événements inattendus.

Vous trouvez le numéro d'appel de la centrale d'urgence de la CSS au verso de votre carte d'assurance. La carte d'assurance vous sera très utile en cas d'urgence et vous devez toujours l'avoir avec vous.

Garantie de paiement

Avant une hospitalisation ou un transport en ambulance, vous devez demander une garantie de paiement auprès de la centrale d'urgence de la CSS. Grâce à notre longue expérience de collaboration avec les hôpitaux, nous pouvons régler pour vous simplement et rapidement les nombreuses formalités inhérentes à une hospitalisation. Si un cas d'urgence ou de force majeure vous empêche de nous prévenir en avance, nous vous prions de nous en informer aussi rapidement que possible. **Numéro d'urgence 24h/24: +41 (0)58 277 77 77***

* Frais de téléphone selon l'opérateur

Notre conseil

Grâce au **portail client myCSS**, votre argent vous est remboursé encore plus rapidement: sur l'**appli myCSS** ou **my.css.ch**, téléchargez facilement les justificatifs nécessaires en suivant les étapes 1 à 3. Nous vous demandons de conserver les factures originales. En effet, dans certains cas, il se peut que nous vous demandions de nous les envoyer aussi par courrier.

Inscrivez-vous dès maintenant sur **my.css.ch**

Pour toute question concernant les remboursements et les prestations d'assurance

info@css.ch
T +41 58 277 84 00
F +41 58 277 93 94

Pour toute question concernant la police d'assurance, le paiement des primes, les changements d'adresse ou de compte

ihp.info@css.ch
T +41 58 277 16 87
F +41 58 277 99 19